

Egratignures.

C'est vendredi prochain que doit avoir lieu la votation au quartier St. Jean.

Il y aura *snac* le soir.

Nous sommes aise que ce jour tombe le vendredi. Au moins les électeurs n'auront pas une indigestion de *ragoût*.

Le jeune Alphonse Paré est, paraît-il, furieux contre nous.

Connaissant les goûts militaires de ce spadassin, nous nous attendons de jour en jour à recevoir de lui un cartel.

Pourvu qu'il ne choisisse pas pour arme sa phénoménale langue !

Parmi les habitués de l'hôtel Fréchette, un homme est à craindre.

C'est M. Blanchet, avocat.

Ce monsieur est, tout de même, joli garçon avec son teint d'une pâleur aristocratique et ses favoris légèrement blonds.

Prenez-y garde, nos amis les jaunes. Défendez vos propriétés, que diable !

Il y a aussi dans le même hôtel un monsieur d'Ottawa qui a pour nom M..... et qui menace de faire fureur parmi le beau sexe.

L'autre jour, une jeune fille de douze ans, gagnée, sans doute, par la bonne mine de ce favori de *Cupidon*, s'est permise de l'agacer en lui arrachant quelques poils de sa moustache.

Les dames âgées n'ont pas encore commis de telles imprudences, mais de peur qu'elles en viennent là, nous conseillons à M. M..... de se couper la moustache ou de s'en aller à Ottawa.

L'un ou l'autre.

La prudence est mère de la sûreté.

Le nez de M. Cinq-Mars allonge, allonge, allonge toujours. Un de ses amis intimes qui l'a mesuré il y a environ un mois, nous a affirmé qu'il avait six pouces et quatre lignes de long.

Lorsque M. Cinq-Mars passera des notes, au lieu de se servir de la formule sacramentelle des Notaires: *Pardevant le Notaire public*, nous lui conseillons d'écrire dorénavant: *Pardevant le nez du Notaire soussigné*.

Pour l'originalité de la chose et afin de rompre la monotonie de la vieille formule, nous espérons que M. Cinq-Mars voudra bien suivre notre avis.

Papineau a dit quelque part que l'herbe pousserait un jour dans les rues de Québec.

Sa prophétie commencerait-elle à se réaliser ? Du moins, c'est le cas pour le marché du Palais. L'herbe y croît, fraîche, longue, verte, comme dans les plus belles prairies de nos campagnes.

Cela prouve que nos affaires sont dans la prospérité.

La Corporation ne ferait-elle pas mieux d'y engraisser des vaches et d'en distribuer le lait aux pauvres.

Nous laissons la solution de cette question à sa proverbiale sagesse.

Le jeune Bédard du Palais, fils du vendeur d'huile, désire obtenir une place comme gendre dans une famille respectable et surtout riche.

Allons, pères et mères, produisez vos filles; une occasion comme celle-ci ne se présentera peut-être pas de sitôt et je vous assure que vous ne regretterez pas d'avoir suivi notre conseil car c'est le meilleur gargon du monde; il est si bon qu'il en est.....b..... ;

—000—

Correspondance.

Bureau de l'honorable Casque de Son Honneur H. Lange-Vain de la célèbre compagnie du bain-marie, etc., Cher et bienveillant Rédacteur.

Dans un excès de votre complaisance vous voudrez bien me faire l'extrême plaisir et la faveur extraordinaire de m'accorder le refuge dans les colonnes de votre excellente feuille pour informer tous ceux qui s'intéressent au pointage que je ne suis nullement coupable, en loi, de négligence et d'inactivité à l'égard du club des Pointeurs.

Depuis bientôt un mois, je suis à l'hôpital de la marine éprouvant des douleurs atroces d'un panaris qui a fixé sa résidence au bout de l'index, me rendant impossible l'usage de ma griffe.

Selon la juridiction du pays, cette raison est suffisante pour légitimer mon silence et n'eût été l'obligance de mon cousin qui est venu me voir, je ne pourrais même pas vous communiquer aujourd'hui ma pensée du fond de mon réduit.

Le Club des pointeurs mérite toute ma reconnaissance pour la haute raison avec laquelle il me laisse la jouissance de mes titres honorifiques; la permanence de mon siège que j'occupe sur une toile d'araignée mais surtout pour la continuation du salaire auquel je tiens davantage; car c'est avec l'argent que l'on achète l'habit qui fait le moine, le beau plumage, le bel oiseau.

Par son parent
MARINOUVIN.

Une mine a St. Valier.

Nos Limiers sont depuis quelques jours en chasse de nouveaux sujets dans les campagnes environnantes.

Voici ce que nous écrit de St. Valier un des plus infatigables parmi les lurons de notre police :

St. Valier, 28 août.

Mon cher Rédacteur,

J'ai découvert une mine, une vraie covee de sujets ! Il y a de quoi remplir dix fois le journal.

Je me consacre à son exploitation. La semaine prochaine, je vous enverrai un échantillon de ses produits.

Cette mine, c'est le notaire Roy et ses garçons, surtout le clerc-notaire.

Vous verrez si j'ai bon nez.

Tout à vous,
AROUS.

DEVront PARAITRE BIENTOT.

Mon cheval, mon chien et moi, s'il vous plait, voilà la chose. Je laisse au public de soustraire et de dire lequel vaut mieux des trois personnages, par Elzéar Sylvain.

Gamache ! Gamache ! mon âme, ma vie ! (romance sentimentale) par François Bélanger, épicier de St. Sauveur.

Le pointage ne va plus dans la rue Grant, par le caporal Edouard Vachon, du 9ème bataillon V. C.

Si les exercices du camp de la Rivière Quelle pouvait me faire maigrir un peu, oh ! que les Québécoises me trouveraient gentil à mon retour ! par le même.

Manière de se servir d'un lorgnon dans une église, par l'Hon. H. L. Langevin.

Ma belle voiture, par G. Roy, tanneur, rue St. Valier.



PROVINCE DE QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada," elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN

N. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforez, Maison des Bains, côte du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Duboid, tabacniste; rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'Hotel Blanchard; chez M. Holliviel, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph A Montréal, chez Mr. Perry, No. 1. coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa, chez M. F. Tourangeau, épicier, rue Clarendon, près de la rue Dalhousie.